



Palaiseau, le 15 décembre 2008

M. Hervé **PAILLET**

Président du groupe **Palaiseau A Venir** (majorité présidentielle),

Conseiller Municipal

22 rue de Corbeville

91120 PALAISEAU

**M Christian Blanc,**

*Secrétaire d'Etat chargé du  
développement de la Région Capitale*

246, boulevard Saint Germain,

75007 PARIS

Objet : Plateau de Saclay

Monsieur le Ministre,

Lors d'une conférence de presse le 6 novembre dernier, vous avez présenté votre projet de création d'un pôle scientifique et technologique sur le plateau de Saclay dont l'objectif est d'obtenir des synergies entre la recherche et l'activité économique afin de favoriser l'innovation et de développer la croissance.

J'adhère totalement à votre projet, tant dans son principe que dans ses objectifs. Il s'agit là en effet d'un effort sans précédent pour aider la recherche française. Néanmoins, il me semble que les modalités de réalisation posent un certain nombre de problèmes et de dangers qui sont développés dans les quatre points suivants :

**1 – Ce projet ne répond pas directement aux questions des chercheurs**

**2 – Ce projet est en contradiction avec le Grenelle de l'environnement**

**3 – Ce projet est une occasion unique de démontrer que le gouvernement s'est pleinement approprié la démarche du développement durable**

**4 – De façon subsidiaire ce projet autorise toutes les récupérations politiques alors qu'il s'agit d'un projet d'intérêt national**

En conclusion, je suis actuellement dans la plus grande incompréhension au regard des modalités de mise en œuvre de votre projet et je ne parviens pas à expliquer aux Palaisiens pourquoi le projet de pôle scientifique se fait sans eux et nécessite l'urbanisation de près de 1000 hectares de terres agricoles alors même que le Grenelle de l'environnement suggère une toute autre approche.

Par avance, je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande et je reste à votre disposition pour tout entretien que vous pourrez m'accorder.

Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Hervé PAILLET,

Président du groupe Palaiseau A Venir

Copies : Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Mme Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

## **Réflexions du Groupe Palaiseau A Venir**

### **1 – De notre point de vue, pourquoi ce projet ne répond pas directement aux questions des chercheurs :**

Les chercheurs ont besoin de moyens financiers pour pouvoir innover : il s'agit davantage de pouvoir acheter du matériel, travailler dans des locaux adaptés, pouvoir se déplacer sans restrictions financières que de disposer d'un lieu géographique d'un seul tenant.

Outre les moyens financiers, ce qui fait défaut au pôle scientifique c'est son affichage international.

Le plateau de Saclay concentre 10 % de la recherche française, a produit les cinq dernières médailles Fields françaises, deux des trois derniers prix Nobel de physique et un laboratoire associé au prix Nobel de la paix 2007.

En terme de recherche pure, le savoir-faire est déjà présent sur le plateau de Saclay ; ce qu'il manque c'est le faire savoir.

Par ailleurs, le manque de visibilité mondiale de ce pôle réside également dans la vétusté des locaux existants, dans le manque de liaisons entre les sites et dans le défaut de communication entre recherche, enseignement et industrie. Les réponses à ces questions résident dans l'amélioration de l'existant et non pas dans le déménagement des sites sur une surface géographique unique.

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, lorsqu'elle s'était déplacée à Palaiseau en mars 2008 dans le cadre de la campagne des élections municipales et avait apporté son soutien à l'équipe de Palaiseau A Venir, a eu l'occasion de s'exprimer sur la notion de ville nouvelle. Elle nous avait expliqué que la création de ville nouvelle était un constat d'échec dans la mesure où, ne sachant pas résoudre les problèmes qui se posaient dans nos villes, nous les déplaçons dans des villes nouvelles.

L'installation d'un pôle scientifique sur le plateau alors que toutes ses composantes existent déjà sur son pourtour et dans les vallées avoisinantes procéderait de cette logique.

### **2 – Pourquoi ce projet est en contradiction avec le Grenelle de l'environnement :**

Votre projet a été dévoilé de façon concomitante au vote de la loi de transition environnementale dite « Grenelle 2 ». Or, il pose un réel problème de cohérence avec le « Grenelle » alors qu'il pourrait au contraire le porter.

A l'heure où la Corée du Sud, par l'intermédiaire de la société Daewoo, prend à bail pour 99 ans un million d'hectares de terres agricoles à Madagascar, où l'indépendance alimentaire redevient un enjeu mondial, les surfaces agricoles sont des biens précieux. Les associations locales ont dénombré environ 2.700 hectares de surface agricoles utiles sur le plateau de Saclay qui sont autant de surfaces à exploiter sans irrigation artificielle (le système des canaux instauré au XVII<sup>ème</sup> siècle a transformé ces marécages en terres agricoles de premier ordre).

A proximité de Paris, avec une aussi importante zone d'achalandage, ces terres agricoles devraient permettre l'alimentation de centaines de milliers de personnes pour un coût écologique nul puisqu'il n'y a pas de transport (c'est le cas actuellement de la ferme de Viltain, à Jouy-en-Josas).

Par ailleurs, le déménagement de la faculté d'Orsay sur le plateau, le déplacement de nombreuses entreprises ou laboratoires sur le plateau (comme ce fut le cas pour Danone et Thalès à Palaiseau) est un contre-sens écologique. A titre d'illustration, Thalès a construit un bâtiment neuf à moins d'un kilomètre de ses anciens locaux, laissant ces derniers à l'abandon.

Rien ne permet de penser que les futurs déménagements seront mieux gérés au regard du Grenelle.

Enfin, le Grenelle prévoit un processus de concertation avec les différents acteurs concernés par un projet d'envergure comme le pôle scientifique de Saclay, notamment en application de la Convention d'Aarhus, dont la France est signataire. Cette Convention s'applique à la réalisation d'infrastructures et précise que la participation doit avoir lieu « *lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence* ».

Or, au plan local, tant les associations que les élus se sont clairement prononcés pour le maintien d'au moins 2.300 hectares de terres agricoles utiles, là où vous estimez ne devoir sanctuariser que 1.800 hectares d'espaces naturels, agricoles, paysagers et ruraux.

Les réunions publiques organisées sur le sujet font toujours salle comble (celle du 15/11/08 dans les locaux de la faculté d'Orsay a drainé plus de 400 personnes, celle du 10/12/08 a mobilisé environ 200 personnes pendant 7 heures), montrant l'intérêt constant de la population locale. Nous sommes tous attachés à la concertation, très en amont du projet, c'est à dire bien avant qu'il ne soit figé.

### **3 – Ce projet est une occasion unique de démontrer que le gouvernement s'est pleinement approprié la démarche du développement durable :**

La rénovation des locaux existants, leur adaptation éventuelle aux nouveaux besoins est la première priorité, en conformité avec le Grenelle de l'environnement. Le désamiantage de certains éléments de la faculté d'Orsay, l'isolation des locaux, sont en terme écologique, préférable à son déménagement sur des terres agricoles.

Le pôle scientifique peut être réalisé sur ce territoire, conformément aux objectifs que vous vous êtes fixés, à emprises foncières constantes.

Les actuelles emprises foncières du « Triangle sud » (Polytechnique, la faculté d'Orsay et Supelec –en vallée et sur le Moulon-, le CNRS à Gif sur Yvette, le CEA de Saclay –Ormes les Merisiers- et HEC-INRIA –Jouy en Josas) représentent 872 hectares pour 36.000 chercheurs, enseignants et étudiants. Si l'ensemble de ces sites avaient la densité du Moulon, il serait possible d'accueillir encore près de 30.000 personnes (cf calculs joints).

Le campus de Berkeley, avec une densité proche de celle du Moulon, ne couvre que 499 hectares pour 35.000 étudiants et chercheurs.

La densification de l'existant est donc la deuxième priorité de ce pôle scientifique.

En ce qui concerne les liaisons, les lignes RER B et C étant perfectibles, il serait plus conforme à la philosophie du développement durable de les améliorer et de les rénover avant de songer à créer d'autres infrastructures. Dans ces conditions, la création d'un transport en commun lourd ne serait plus justifiée. Au-delà, la création d'un transport en commun lourd n'est pas compatible avec le maintien de l'agriculture sur le plateau, d'une part parce qu'il serait nécessairement préfigurateur d'urbanisation et d'autre part parce qu'il créerait un obstacle au passage des engins agricoles.

Le développement de circulations douces entre les sites existants, avec le panel de moyens de locomotion innovants que vous évoquez dans votre projet, peut être réalisé entre les sites déjà existants. Pourquoi ne vouloir les envisager que sur le plateau, entre des entités nouvellement construites ? Cela signifierait-il que la « ville nouvelle » serait exemplaire et que la « ville ancienne » continuerait à vivre avec ses insuffisances et sa pollution ?

#### **4 – Pourquoi ce projet permet toutes les récupérations politiques au niveau local alors qu’il s’agit d’un projet d’intérêt national :**

La Région, le département ainsi que la communauté d’agglomération du plateau de Saclay (CAPS), trois collectivités locales actuellement dirigées par des élus opposés à la majorité présidentielle, tirent profit des contradictions évoquées plus haut pour dénoncer le projet de pôle scientifique.

Les associations locales de défense de l’environnement (la plupart du temps composée de chercheurs habitant le plateau de Saclay et les vallées environnantes, mais également d’agriculteurs et de citoyens actifs) ont obtenu des collectivités locales, avec beaucoup de difficultés, le maintien de 2.300 hectares de terres agricoles utiles sur le plateau de Saclay, l’importance de l’enjeu n’étant pas toujours bien perçue par les élus locaux. Il y a peu encore, l’objectif des associations était de convaincre les élus locaux et essentiellement la majorité en place à la CAPS de revoir à la baisse les appétits d’urbanisation des terres agricoles.

Aujourd’hui, les collectivités locales cherchent à se gagner les faveurs de l’opinion publique locale en exploitant les revendications des associations alors même qu’elles ne parviennent pas à définir un véritable projet cohérent et d’envergure nationale pour ce territoire.

La récupération politique vient donc malheureusement brouiller la lisibilité du projet.